

# GREEN BOND IMPACT REPORT

*1er janvier au 31 décembre 2019*



## **SOMMAIRE**

- I. Description du Green Bond de Bank of Africa
- II. Description du Projet Eolien Khalladi
- III. Identification et Suivi des Impacts du Projet
- IV. Engagement Bank of Africa en faveur du Développement Durable
- V. Annexe

## **I. Description du Green Bond de Bank of Africa**

### *Utilisation des Fonds*

Les projets éligibles au Green Bond de Bank of Africa sont situés au Maroc, gérés par des entreprises de toutes tailles - *PME et grandes entreprises* - et relèvent de la production de l'énergie renouvelable ou de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les impacts positifs globaux attendus de cette émission relèvent notamment de l'atténuation des impacts du changement climatique à travers (i) la réalisation d'économies d'énergie et (ii) éviter des émissions de gaz à effet de serre.

Les catégories de financement éligibles se présentent comme suit :

### *Energies renouvelables*

- Centrales hydroélectriques dont la capacité installée est inférieure à 15 MW ;
- Parcs éoliennes ;
- Systèmes de combustion à biomasse produisant de la chaleur et/ou de l'électricité ;
- Centrales solaires thermiques ;
- Systèmes de production d'eau chaude pour les procédés de traitement et/ou le chauffage/rafraîchissement de locaux et/ou l'eau chaude sanitaire ;
- Systèmes de séchage à basses/hautes températures ;
- Centrales solaires photovoltaïques (projets de fermes solaires, intégration industrielle & formation, unité d'assemblage de panneaux) ;
- Utilisation de l'énergie géothermique avec/sans pompes à chaleur (essai de forage et de pompage) ;
- Stations et/ou moteurs au biogaz (déchets agricoles, municipaux, industriels, traitement des eaux usées).

### *Efficacité Energétique*

- Investissements dans des équipements, technologies ou projets permettant de réaliser au moins 20% d'économies d'énergie (30% pour les bâtiments commerciaux) ou une réduction des émissions de CO2 d'au moins 20% par rapport aux équipements typiquement disponibles sur le marché (« ligne de base Maroc »), tels que la réalisation de projets d'investissements (extension ou acquisition d'équipements, rénovation thermique, isolation, vitrage, etc.) ou l'extension de capacité de production et de

- Distribution des fournisseurs d'équipements d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable, etc.

### *Sélection et Evaluation des Projets*

Le processus de sélection et d'évaluation des projets dans les catégories de financement du green bond est documenté dans la note d'informations.

En appui à la Compliance de la Banque ("Know Your Customer"), Bank of Africa fait une due diligence supplémentaire à travers l'Analyse des Risques Environnementaux & Sociaux en conformité avec les *Principes de l'Equateur* et des normes de performances de l'IFC - *International Finance Corporation*.

### *Gestion des Fonds*

Tel que mentionné préalablement, la banque entame une démarche d'identification et de sélection de projets, sous réserve que ces derniers aboutissent, afin d'atteindre 60% d'utilisation du produit net de l'émission sur une période de 12 mois et 80% sur une période de 24 mois à partir de la date de l'émission. En effet, 100% du produit net de l'émission a été utilisé selon les stipulations pour l'utilisation du produit, et ce au 31 décembre 2017.

Au fur et à mesure, sur toute la maturité de l'émission, les fonds levés sont utilisés pour financer des projets, qui sont et seront intégrés au pool d'actifs, le montant des encours de prêts attribués aux projets éligibles restant au minimum équivalent au montant de l'émission, sur la base d'une vérification annuelle au 31/12. A cet effet, 100% du montant du Green Bond a été débloqué et a servi exclusivement au financement du parc éolien de Khalladi fin 2019. Ainsi les actifs du projet éolien Khalladi sont financés en partie par le Green Bond de Bank of Africa.

*En cas de suspension du crédit, la Banque utilisera le produit de l'émission pour financer d'autres projets éligibles conformes aux exigences actuelles d'allocation des fonds et au processus d'éligibilité, et suivra l'allocation des fonds à chaque projet éligible. La Banque suit l'allocation des fonds à chaque projet éligible. Cette surveillance est intégrée dans le processus annuel de reporting financier.*

## II. Description du Parc Eolien Khalladi

Le parc éolien (PE) de Khalladi est une installation de 120 MWp construite dans la région de Tanger, le long de la crête de Jbel Sendouq à 30 km de Tanger, au Royaume du Maroc, en vertu de la loi 1309 (propriété privée).

Le PE Khalladi proposé est composé de 40 turbines éoliennes, d'une capacité individuelle de sortie de 3 MW, produisant ainsi une puissance potentielle totale de 120 MW.



Figure 1.1: Projet de parc éolien (PE) Khalladi

La superficie totale de l'emplacement du projet, qui comprend les routes, les plates-formes d'éoliennes, les installations de postes et les installations auxiliaires est d'environ 180 hectares.

Le parc éolien, développé par ACWA Power en collaboration avec le fonds d'investissement ARIF, représente un investissement de 1,7 milliard de Dirhams (~ 170 millions USD).

Cet investissement entièrement privé a été financé par des fonds propres de ACWA Power et ARIF et de la dette à long terme, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) en collaboration avec le Clean Technology Fund (CTF) et de **Bank of Africa - BMCE Group**.

Figure 1.2: Emplacement général du projet de parc éolien (PE) et de la ligne électrique (LE)



La fin de la phase de construction et la mise en exploitation du PE Khalladi sont intervenues au premier semestre 2018.

L'inauguration du projet a eu lieu en juin 2018, en vue de fournir de l'énergie propre à un certain nombre de grandes entreprises industrielles, opérant principalement dans le secteur du ciment au Maroc à des prix compétitifs.

Les 400 GWh d'énergie que l'usine produit et fournit annuellement aux entreprises industrielles équivaut à une consommation annuelle moyenne d'une ville de plus de 1.1 millions d'habitants, de plus de 200 000 ménages et contribue à la réduction de plus de 251,564.83<sup>1</sup> tonnes d'émissions de CO2 par an.

Le construction et l'exploitation du Projet Eolien (PE) ont fait l'objet d'une EIES approuvée en conforme au standard de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) et les plans de gestion environnementale et sociale du Projet intègrent les Exigences de Performances (EP) de la BERD.

Les énergies renouvelables jouant un rôle important dans le développement global des pays africains, dont le Maroc, le PE Khalladi permet au Maroc d'atteindre l'objectif 2020 de porter à 52% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et dans le cadre de cette ambition de développer 2000 MW de capacité éolienne d'ici 2030.

---

<sup>1</sup>Calculé selon la méthodologie CAFI "Climate Assessment for Financial Institutions" de l'IFC - *International Finance Corporation*.

### III. Identification et Suivi des Impacts du Projet

Tableau récapitulatif des Impacts Environnementaux, Economiques et Sociaux pour les projets d'énergies éoliennes et efficacité énergétique :

Type d'Impact	Categorie d'Impact	Indicateurs d'Impact	Impact (+ ou -)
Environnemental	Air	Emissions CO2 évitées	251,564.83 tonnes de CO2
	Biodiversité	Taux / Nombre de mortalités de espèces sauvages, blessure et perturbations causées aux animaux	3 espèces d'oiseaux sont trouvés dans le chantier: <i>2 Busard des roseaux + 1 Epervier d'Europe</i>
		Plantation Chêne Liege	11156
		Plantation de Pépinière de Pins	1927
		Lutte contre les incendies de forets	Une convention avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification a été signée; cette Convention prévoit ce qui suit: 1) Aménagement d'un poste vigie (fait); 2) Aménagement du réservoir d'eau (fait); 3) Recrutement de guetteurs d'incendie et chauffeurs de Pick UP (fait); 4) Achat de pompe dorsale (fait); 5) Achat de battes à feu Achat de véhicule (Pick Up) de 1ere intervention équipé d'une citerne de 1m3 d'eau et d'une pompe(fait)



	Eau	Eaux usées traitées	126 m3 ; Les fosses sont vidangées et traitées par une société autorisée
		Eaux consommées	Environ 142 m3 Dont 60% pour les travaux de végétalisation
	Energie	Energie net propre réalisée	411 GwH
		Energie brut réalisée	492 GwH
		Puissance installée	120 MW

Type d'Impact	Categorie d'Impact	Indicateurs d'Impact	Impact (+ ou -)
---------------	--------------------	----------------------	-----------------

Economique	Creation de l'emploi	Nombre personnes impactées (en cours)	51 personnes employées dont 31 ouvriers
		Formations HSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tous les ouvriers suivent une sensibilisation (15 min) de sécurité minimum une fois par semaine.</li> <li>-Des formations externes pour l'ensemble des techniciens NOMAC au sein du centre de formation VESTAS France.</li> <li>-Une formation le mois de Décembre 2019 externe en premiers soins pour l'ensemble de l'équipe gardiennage APK</li> <li>-Une formation externe le mois Janvier 2019 en premiers soins pour l'ensemble de l'équipe des techniciens NOMAC.</li> </ul>

		Autres formations	Formation en situation d'urgence
	Construction d'Infrastructures	Aménagement des routes et Système d'aménagement de l'eau	<p><i>Route de Ain Hamra:</i> Dans le cadre des accords conclus avec la population local les autorités aussi que la Provence, APK à entamer les travaux de finalisation de la route de Ain Hamra (400 ml) pendant cette l'été de 2019.</p> <p><i>Système d'alimentation en eau:</i> Une étude a été réalisée par les experts techniques de la Provence à déterminer un coût total.</p> <p>Une Convention cadre est en cours de préparation avec la Provence va encadrer cette action et celle de la construction du centre de collecte de lait.</p> <p><i>Développement des deux bibliothèques:</i> Deux salles polyvalentes (bibliothèque, salle d'ateliers et salle audiovisuelle) ont été préparées et livrées au ministère de l'Éducation dans deux Communes Rurales aux lycées d'Anjra et de Mellousa .</p>

Type d'Impact	Categorie d'Impact	Indicateurs d'Impact	Impact (+ ou -)
Social	Nuisances sonores	Le bruit généré ne doit pas entraîner une augmentation de l'intensité du bruit de fond supérieur a 3 dB a l'emplacement du récepteur le plus proche.	Selon l'étude acoustique du projet, le bruit généré par les éoliennes est inférieur a 3db a l'emplacement du récepteur le plus proche.
	Déplacement économique	Nombre de personnes impactées	Aucun déplacement n'a été opéré, lié la construction du projet
	Déplacement physique	Nombre de personnes impactées	Aucun déplacement n'a été opéré, lie à la construction du projet
	Conditions de travail & santé et sécurité du personnel et de la population	Fréquence des accidents mortels et non mortels pour la population et le personnel	Aucun accident n'a été enregistré au cours de l'année 2019. 7 presque accidents ( <i>nearmiss</i> ) ont été observés dont la majeure partie due aux éboulements/ tombée des rochers en périodes pluvieuses.
		Population délocalisée	0

#### **IV. Engagement Bank of Africa en faveur du Développement Durable**

Depuis sa privatisation en 1995, le Groupe BMCE Bank of Africa s'est toujours engagé en faveur du développement d'une finance durable à fort impact économique, environnemental et social.

Le Groupe est un investisseur majeur de la transition énergétique au Maroc, dont les financements récents de projets éoliens phares de Taza et Boujdour en 2019, ainsi que son offre de produits durables exclusifs sur le marché marocain - *Cap Energy, Cap Valoris et Cap Bleu* - développés en partenariat avec l'AFD, BEI, BERD et FMO, avec le soutien de l'Union Européenne, pour promouvoir l'énergie durable, l'économie circulaire et l'économie bleue.

En parallèle au renforcement des financements durables, la Banque continue de renforcer son Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES) développé en 2009 en partenariat avec IFC - *International Finance Corporation*, et fut la première Banque dans la région MENA à appliquer les Principes de l'Equateur en 2010.

Depuis son adhésion en 2000 en tant premier signataire africain de UNEP FI - *Initiative financière du PNUE*, Bank of Africa est devenue en 2019 l'un des signataires fondateurs des *Principles for Responsible Banking*. Sous l'égide de UNEP FI, la Banque a co-érigé en 2017 une initiative "*Positive Impact Finance*" en quête de combler le manquement dans le financement des *Objectifs de Développement Durable* et participe à ce jour au Groupe de Travail dédié pour piloter une nouvelle méthodologie d'identification et d'analyse des impacts dans son portefeuille.

Egalement, Bank of Africa demeure représentante régional au sein du Groupe de Coordination de l'initiative *Climate Action in Financial Institutions* depuis 2018, composé de partenaires dans la finance durable comme l'AFD, la BERD, la BEI, et d'autres institutions financières publics et privées engagées pour le climat.

Rappelons que le 4 novembre 2016, à la veille de la COP22, Bank Of Africa a reçu l'approbation réglementaire de l'Autorité marocaine des marchés des capitaux (AMMC) pour lever 500 millions de dirhams en émettant la toute première «obligation verte» du Maroc émise via une offre publique sur le marché intérieur.

En 2016, la Banque a également lancé un fonds ISR - *Investissement Socialement Responsable* - en complément au financement de projets d'énergies renouvelables et de dessalement.

## ANNEXE

### Reporting

Bank of Africa s'engage à rendre compte annuellement dans le rapport financier annuel et sur toute la durée de l'émission, sur les projets financés par l'émission Green Bond. Ce reporting se matérialisera par la publication d'un rapport annuel transmis aux investisseurs et accessible publiquement. Les projets seront ajoutés au rapport une fois que l'émetteur aura approuvé et évalué un projet comme éligible.

Le reporting comprendra des éléments sur l'allocation des fonds :

- La liste des projets financés par l'émission assortie d'une description de chaque projet, du montant alloué, du coût total du projet, de la date de financement initiale (dans le respect des règles de confidentialité des données client) ;
- Le pourcentage du montant total alloué par rapport au montant total de l'émission.

... Et en consolidé, sur les bénéfices environnementaux :

- Les économies d'énergie en MWh ;
- Les émissions de CO2 évitées ;
- La production d'énergie renouvelable en MWh ;
- La capacité d'énergie renouvelable installée en MWh.

Ces indicateurs de reporting seront présentés pour l'année écoulée et en cumulé.

Parallèlement aux indicateurs de reporting, les indicateurs supplémentaires suivants, relatifs aux risques ESG, seront mentionnés si l'information est disponible : « Total d'emplois créés et/ou de personnels formés » et « Total des populations non délocalisées et montant total des indemnisations le cas échéant ».

Seront également publiés à l'occasion du reporting annuel :

- L'attestation de conformité de l'utilisation des fonds, en rapport avec l'objet de l'émission, délivrée par les CAC ;
- Et, au bout du 2ème anniversaire de la date de jouissance, la Seconde Opinion de Vigeo Eiris mise à jour, prévue pour publication en juin 2020.



37, Bd Abdellatif Benkaddour  
20050 Casablanca  
Maroc



11, Avenue Bir Kacem  
Souissi 10000 Rabat  
Maroc

**BANK OF AFRICA BMCE GROUP**  
**140, avenue Hassan II - 20 000**  
**Casablanca - Maroc**

**Attestation des Commissaires aux comptes de BANK OF AFRICA BMCE GROUP sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2019, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire Green Bond du 14 au 16 novembre 2016**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de BANK OF AFRICA BMCE GROUP (la banque) et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2019, des fonds levés dans le cadre de l'émissions obligataire "Green Bond" du 14 novembre 2016 (l'émission), d'un montant de 500 millions de dirhams, figurant dans le document ci-joint, intitulé « BANK OF AFRICA Green Bonds Report, du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 », et établi conformément aux termes et conditions d'utilisation des fonds repris dans la note d'information (la note d'information), visée en date du 4 novembre 2016.

Ce document, destiné à l'information des porteurs des titres obligataires "Green Bond", fait état de l'allocation totale de l'émission Green Bonds de MMAD 500, qui a servi exclusivement au financement du projet éligible, et ce, au 31 décembre 2017.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée dans les normes d'exercice professionnel applicable au Maroc. Il nous appartient de nous prononcer sur :

- Le respect des procédures décrites dans la note d'information relatives au processus d'évaluation et de sélection des projets, à la gestion des fonds, ainsi qu'aux modalités de reporting ;
- la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des critères des projets éligibles mentionnés dans le document ci-joint, avec les critères d'éligibilité définis dans la note d'information ;
- la concordance des montants alloués aux projets éligibles mentionnés dans le document ci-joint, au 31 décembre 2019, avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- le montant des encours en millions de dirhams des projets éligibles au regard des fonds obtenus via l'émission.

En revanche, il ne nous appartient pas de :

- remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans la note d'information, en particulier, de donner une interprétation des termes et conditions de l'émission ;
- nous prononcer sur l'utilisation effective des fonds alloués aux projets éligibles postérieurement à leur allocation.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons effectué, un audit des comptes annuels sociaux et consolidés de BANK OF AFRICA BMCE GROUP pour l'exercice clos la 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes de la profession au Maroc, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément. Ces comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mars 2020, ont fait l'objet de nos rapports en date du 28 avril 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les éléments cités ci-dessus.

Casablanca, le 30 avril 2020

### Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**



**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**KPMG**



**Fouad LAHGAZI**  
Associé